



Appropriation d'un héritage "anticipée"

Par **celiline**, le **27/12/2013** à **14:20**

Bonjour,

Je suis actuellement en conflit pour la succession de mon grand-père avec mon oncle (ma mère étant décédée). Mon grand-père est très malade, dans une maison de retraite, et mon oncle récupère des choses qui appartiennent à mon grand-père (notamment sa voiture) sans me consulter. Pourtant cela appartient encore à mon grand-père et sa femme, et quand mon grand-père sera décédé ses possessions seront réparties entre mon oncle et moi (l'épouse de mon grand-père n'a a priori pas droit à sa succession car ils sont mariés sous le régime de la séparation des biens). Quels sont mes recours pour empêcher mon oncle de s'approprier les biens de mon grand-père? Merci pour vos conseils.

Par **cocotte1003**, le **27/12/2013** à **18:01**

Bonjour, récolter le maximum de preuves que se sont des possessions de votre grand père. Au moment de la succession vous les présenterez. Pour le moment votre grand père prête ses affaires à qui il veut s'il n'est pas sous tutelle, cordialement